



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**INONDATIONS :
ORGANISATION DE NOUVELLES PERMANENCES « RECONSTRUCTION »
RÉALISÉES PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT**

Arras, le 20 juin 2024

Depuis le mois de janvier, des permanences à destination des sinistrés sont conjointement organisées par France Assureurs, les collectivités territoriales et les services de l'État pour accélérer la réalisation des expertises et le versement des indemnisations.

Afin d'aider les habitants touchés par les inondations et de faciliter leurs démarches, le préfet du Pas-de-Calais a souhaité mettre en place depuis le mois de mars de nouvelles permanences répondant à toutes les problématiques pouvant être rencontrées par les sinistrés : mise en œuvre de protection individuelle des habitations (diagnostics, batardeaux, etc), acquisition d'habitation dans le cadre du Fonds Barnier, prise en charge des relogements, assurances, etc.

De nouvelles permanences individuelles se tiendront aux dates suivantes :

- **mercredi 26 juin 2024 à Blendecques (mairie) de 9h30 à 13h00 ;**
- **mercredi 26 juin 2024 à Arques (mairie) de 14h à 17h00 ;**
- **jeudi 27 juin 2024 à Guînes (maison France services) de 9h30 à 13h00.**

Ces permanences, sans rendez-vous, sont destinées aux personnes sinistrées des communes où elles se déroulent et aux personnes sinistrées des communes voisines.

Pour rappel, toutes les informations et les contacts utiles aux sinistrés sont détaillés au sein d'un dossier dédié mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le département : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-et-reconstruction>. En outre, une cellule d'écoute destinée aux personnes sinistrées est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h et joignable au **03 21 21 23 40**.

**Service Départemental
de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62